



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## VILLE DE LARDY

### INFORMATIONS PANDÉMIE CORONAVIRUS

(mise à jour du mercredi 25 mars 2020)

### Chères Larziacoises, chers Larziacois,

Depuis plusieurs jours maintenant, un confinement strict a été mis en place sur l'ensemble du territoire national afin de limiter la propagation du Coronavirus COVID-19 et protéger les plus vulnérables d'entre nous.

#### MESURES DE CONFINEMENT

##### RÈGLES DE CONFINEMENT

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire national sur la durée.

##### ATTESTATION OBLIGATOIRE POUR VOUS DÉPLACER

Tous les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants :

- faire vos **achats de première nécessité** dans les commerces de proximité,
- **vous rendre auprès d'un professionnel de santé** pour urgence médicale ou sur convocation de votre médecin uniquement.
- **faire de l'exercice physique** ou promener votre animal domestique, 1h max. 1 fois/jour, dans un rayon d'1 km, 1 seule personne à la fois.

Vous devez obligatoirement vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire, dont nous vous joignons un modèle que vous pouvez reproduire de façon manuscrite. **Les infractions à ces règles sont sanctionnées d'une amende allant de 135 à 375€** et jusqu'à 1500€ si récidive.

> Vous trouverez un exemplaire vierge de cette attestation en pièce jointe à ce courrier.

**Une attestation est nécessaire par jour.**

*(Vous pouvez également la télécharger dans ses futures versions actualisées sur le site de la ville [www.ville-lardy.fr](http://www.ville-lardy.fr) pour en réimprimer des exemplaires vierges, ou la reproduire sur papier libre de façon manuscrite, ou vous adresser au CCAS susceptible de vous en fournir.)*

#### ASSISTANCE AUX PUBLICS FRAGILES ET N° UTILES

Pendant cette période difficile pour tous, la mairie, le CCAS, les élus et les agents communaux restent à votre écoute et sont disponibles pour répondre par téléphone à vos questions et vous aider dans vos démarches quotidiennes.

##### PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES - ACCUEIL HÔTEL DE VILLE :

3 permanences téléphoniques sont assurées de 9h-12h et de 14h-17h, du lundi au vendredi :

- Accueil : **01 69 27 14 00**
- Police Municipale : **01 69 92 84 50**
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : **01 60 82 69 35 - 01 85 46 11 28 - 01 60 82 61 63**



Tél : 01 69 27 14 00 - Fax : 01 60 82 24 57

Mail : [mairie@ville-lardy.fr](mailto:mairie@ville-lardy.fr) - Internet : [www.ville-lardy.fr](http://www.ville-lardy.fr)

Hôtel de Ville - 70, Grande Rue - 91510 LARDY

Tout courrier doit être adressé à Madame le Maire



Autres numéros utiles :

- le **0800 130 000** (n° national gratuit d'information sur le Coronavirus 7jr/7 - 24h/24)
- le **15** (en cas d'urgence médicale uniquement)
- le **112** (en cas d'accident, d'arrêt cardiaque ou d'urgence vitale uniquement)

**FAITES VOUS ENREGISTRER AUPRÈS DU CCAS !**

Vous pouvez vous faire enregistrer sur le registre de veille communale tenu par le CCAS à l'aide du formulaire ci-joint. Cela signifie que le CCAS prendra contact régulièrement avec vous pour prendre de vos nouvelles. Une inscription téléphonique est également possible.

- Si vous connaissez autour de vous, des personnes fragiles ou isolées, merci de les signaler en appelant le CCAS : **01 60 82 69 35 - 01 85 46 11 28 - 01 60 82 61 63**

**SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE : COURSES, MÉDICAMENTS, REPAS**

Pour les personnes dites « à risque », le CCAS centralise les **demandes de médicaments** et les transmet aux deux pharmacies de Lardy qui proposent une livraison à domicile, afin de vous éviter des déplacements inutiles. Le CCAS centralise également les **commandes pour le primeur** du marché du Bourg qui livre également à domicile. Si vous souhaitez bénéficier du **service de portage de repas à domicile**, rapprochez-vous du CCAS qui étudiera votre demande.

Le magasin Intermarché a mis en place un accès prioritaire pour les personnes de plus de 70 ans, tous les matins entre 9h et 10h. Il livre également les **courses à domicile** sur appel téléphonique (chèques acceptés) avec le renfort des services municipaux pour les personnes isolées et fragiles prioritairement. A noter enfin : les deux **marchés de plein air** sont suspendus jusqu'à nouvel ordre, la demande de dérogation présentée par la Ville ayant été refusée.

**!! Dans ce contexte, nous vous recommandons de rester particulièrement vigilants par rapport au démarchage à domicile ou téléphonique, et à l'usurpation d'identité.** Nous vous conseillons de n'avoir recours qu'aux services officiels Mairie/CCAS mobilisés pour vous.

**COLLECTE DES DECHETS – LEVEES POSTALES**

**COLLECTE DES DECHETS :** La collecte de tous les déchets (ménagers, recyclables et verts) est encore assurée à date, mais pas les encombrants ni l'accès aux déchetteries. Merci de ne plus porter le verre aux bornes d'apports volontaires, conservez-le chez vous jusqu'à nouvel ordre.

**COURRIER :** Levée et distribution du courrier fonctionnent encore jusqu'à nouvel ordre.

**RESTEZ INFORMÉ(S)**

Consultez régulièrement les supports de communication de la Ville (panneaux lumineux, site internet [www.ville-lardy.fr](http://www.ville-lardy.fr), page Facebook officielle Ville de Lardy) et les chaînes d'information nationales et locales, ou écoutez les radios nationales et locales.

*Chaque jour, continuez à vous protéger et à protéger vos proches en respectant les gestes barrières et en restant chez vous. Nous sommes de tout cœur avec vous !*

Dominique Bougraud

*Prenez soin de vous*

Maire de Lardy



Tél : 01 69 27 14 00 - Fax : 01 60 82 24 57

Mail : [maire@ville-lardy.fr](mailto:maire@ville-lardy.fr) - Internet : [www.ville-lardy.fr](http://www.ville-lardy.fr)

Hôtel de Ville - 70, Grande Rue - 91510 LARDY

Tout courrier doit être adressé à Madame le Maire